



NOTE DE TRAVAIL

GROUPE D'EXPERTS SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP)

VINGTIÈME RÉUNION

Montréal, 24 octobre – 4 novembre 2005

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA RÉUNION

(Note présentée par la Secrétaire)

1. ORDRE DU JOUR DE LA VINGTIÈME RÉUNION

1.1 L'ordre du jour de la vingtième réunion du Groupe d'experts sur les marchandises dangereuses (DGP), approuvé par la Commission de navigation aérienne (168-8) le 22 février 2005, est présenté à l'Appendice A.

2. LANGUES DE TRAVAIL DE LA RÉUNION

Les langues de travail approuvées par la Commission de navigation aérienne pour la réunion sont le français, l'anglais, l'espagnol et le russe.

3. ORGANISATION DE LA RÉUNION

3.1 Un calendrier provisoire de la réunion est présenté à l'Appendice B. La réunion sera invitée à l'examiner et à l'approuver, étant entendu qu'il pourra être revu et modifié s'il y a lieu, selon l'état d'avancement des travaux.

3.2 Le Groupe examinera tous les points de son ordre du jour en réunion plénière. De plus, des petits groupes de rédaction ou des groupes de travail ad hoc pourront être institués selon les besoins. Le cas échéant, ces groupes, qui disposeront d'un rapporteur, travailleront de façon informelle sans service d'interprétation et se réuniront normalement en dehors des heures de travail de la réunion principale.

4. HEURES DE TRAVAIL

4.1 Il est proposé que l'horaire de travail soit le suivant :

Lundi à vendredi : 9 h 30 à 12 h 30
et 14 à 17 heures, avec de brèves pauses-café.

5. **SUITE PROPOSÉE**

5.1 Le Groupe est invité :

- a) à noter les renseignements présentés aux paragraphes 1, 2 et 3 ;
- b) à approuver le calendrier qui figure à l'Appendice B ci-joint ;
- c) à approuver l'horaire de travail de la réunion proposé au paragraphe 4.

APPENDICE A

ORDRE DU JOUR DE LA VINGTIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS
SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP/20)

- Point 1 :** Élaboration, s'il y a lieu, de propositions d'amendement de l'Annexe 18 — *Sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses*
- Point 2 :** Élaboration de recommandations relatives à des amendements des *Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284) en vue de l'édition de 2007-2008
- Point 3 :** Élaboration de recommandations relatives à des amendements du *Supplément aux Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284) en vue de l'édition de 2007-2008
- Point 4 :** Amendements des *Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses* (Doc 9481)
- Point 5 :** Dans la mesure du possible, règlement des questions non répétitives déterminées par la Commission de navigation aérienne ou par le groupe d'experts
- a) principes régissant le transport de marchandises dangereuses à bord d'aéronefs cargos seulement
 - b) restructuration des instructions d'emballage
 - c) examen des dispositions relatives aux marchandises dangereuses transportées par des passagers ou des membres d'équipage

APPENDICE B

RÉUNION DGP/20 — CALENDRIER PROPOSÉ

DATE	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4
JOUR	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN
SÉANCE SPÉCIALE	A											
EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR	2	1, 2	2, 5	2, 5	2, 5			2, 3, 4	2, 3, 4	2, 3, 4		
APPROBATION DU PROJET DE RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR											1, 2, 3, 4	1, 2, 3, 4, 5

A La séance spéciale est la séance d'ouverture à 10 heures ; elle sera précédée d'une réunion officieuse des membres du Groupe d'experts à 9 h 45.

— FIN —